



La Fondation IDEA a pour but de soutenir les jeunes étudiants, élèves et apprentis dont les parents habitent la Vallée de Joux, lorsqu'ils doivent se déplacer régulièrement ou louer une chambre/appartement à l'extérieur de la Vallée pour effectuer leurs études, école ou apprentissage.

Pour les **écoliers (Harmos 1-11)** scolarisés à l'extérieur de la Vallée, **l'indemnité annuelle "transport Harmos 1-11"** est versée pour l'année en cours à la fin d'un trimestre.

Pour l'inscription, un formulaire d'inscription Harmos 1-11 ainsi qu'une attestation transport Harmos 1-11 sont à remettre au bureau communal.

Pour la suite, remplir une attestation transport chaque année selon la marche à suivre au dos de l'attestation.

Pour les **étudiants et apprentis**, il y a deux sortes d'indemnités non cumulables :

L'indemnité annuelle "transport", pour les étudiants et apprentis qui font régulièrement des trajets pour leurs études ou apprentissage est versée pour l'année en cours à la fin d'un trimestre.

Pour l'inscription, un formulaire d'inscription ainsi qu'une attestation transport sont à remettre à votre bureau communal.

Pour la suite de la formation, remplir une attestation transport chaque année selon la marche à suivre au dos de l'attestation.

Les indemnités trimestrielles "logement" pour les étudiants et apprentis qui louent une chambre/appartement à l'extérieur de la Vallée sont versées sur présentation de l'attestation remplie tous les 3 mois pour le trimestre écoulé.

Pour l'inscription, un formulaire d'inscription ainsi qu'une attestation trimestrielle logement sont à remettre à votre bureau communal.

Pour la suite de la formation, remplir une attestation trimestrielle tous les trois mois selon la marche à suivre au dos de l'attestation trimestrielle.

Pour toutes les indemnités, la formule d'inscription reste valable tant que l'étudiant, l'élève ou l'apprenti ne change pas de maître d'apprentissage ou d'école.

Les renseignements et formulaires sont à disposition sur les sites internet des 3 communes de la Vallée, à votre bureau communal ou sur demande aux adresses suivantes :

Commune du Chenit : municipalite@chenit.ch

Commune de l'Abbaye : municipalite@labbaye.ch

Commune du Lieu : greffe@lelieu.ch